www.christian-jaumain.be

L'actuariat au service du droit

INFOLETTRE

17 mai 2023

Crise sanitaire, crise financière, crise inflationniste : conséquences sur l'évaluation des rentes indemnitaires

Quelles leçons peut-on tirer des crises sanitaire, financière et inflationniste récentes pour la détermination des bases techniques recommandées (table de mortalité, taux d'intérêt, taux d'inflation) dans l'évaluation des rentes indemnitaires ?

I. Table de mortalité recommandée

1.1. Evolution de l'espérance de vie à 40 ans. Le graphique ci-contre représente l'évolution de l'espérance de vie [1] de 2010 à 2021, respectivement pour les femmes et pour les hommes de 40 ans. Les courbes en pointillé fournissent les chiffres annuels des années considérées (tables annuelles), tandis que les courbes en trait plein fournissent les chiffres moyens sur les 3 dernières années (tables triennales).

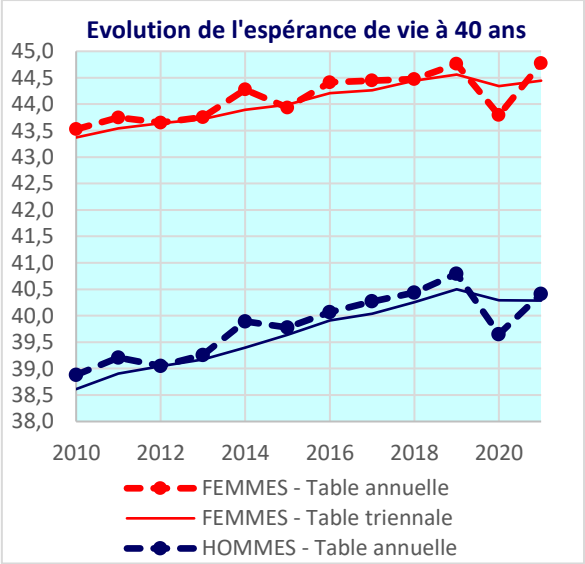

L'allure générale des deux courbes annuelles (en pointillé) est la même : de 2010 à 2019 une succession de hausses (le plus souvent) et de baisses (en 2012 et en 2015) d'ampleur variable mais relativement faible, suivie en 2020 d'une chute spectaculaire due à la pandémie Covid-19 et en 2021 d'un rebond d'amplitude comparable.

Pour apprécier à sa juste proportion l'importance de cette chute (par exemple de 40,8 ans à 39,7 ans pour l'espérance de vie des hommes de 40 ans), on se souviendra que l'espérance de vie fournit la valeur de la rente viagère unitaire (c'est-à-dire de 1 euro par an), à condition que le taux d'intérêt d'évaluation soit nul[2]. La pandémie a provoqué dans ce cas une perte de valeur égale à 40,8 – 39,7 = 1,1 euro (rente indemnitaire unitaire), soit moins de 3%. Cette baisse est moindre pour les femmes que pour les hommes. Si, pour les femmes, la chute de 2020 a été effacée par le rebond de 2021, la reprise a été nettement plus modeste pour les hommes.

1.2. Evolution de l'espérance de vie à divers âges. Les graphiques ci-après confirment, pour divers âges, les conclusions tirées du graphique précédent :

- chute spectaculaire de l'espérance de vie en 2021 (de l'ordre de 1 an) suivie en 2021 d'un rebond d'ampleur comparable quoique nettement plus modeste pour les hommes (de l'ordre de 3 trimestres).
- perte relative de valeur de la rente indemnitaire d'autant plus grande que l'âge est élevé : environ 1,5% à 20 ans, 2,5% à 40 ans, 4% à 60 ans, 9% à 80 ans. Cette baisse est moindre pour les femmes que pour les hommes.

Remarque. Pour les rentes indemnitaires temporaires, notamment pendant la vie active, la perte est négligeable.

[1] Il s'agit de l'espérance de vie fournie par les tables de mortalité stationnaires. Rappelons que ces tables sont construites en supposant que la mortalité se maintiendra dans le futur au niveau de l'année de construction de la table.

[2] Autrement dit que le taux d'intérêt de placement soit égal au taux d'inflation, ce qui est sensiblement le cas actuellement pour les taux d'intérêt et d'inflation recommandés par notre logiciel (voir plus loin).

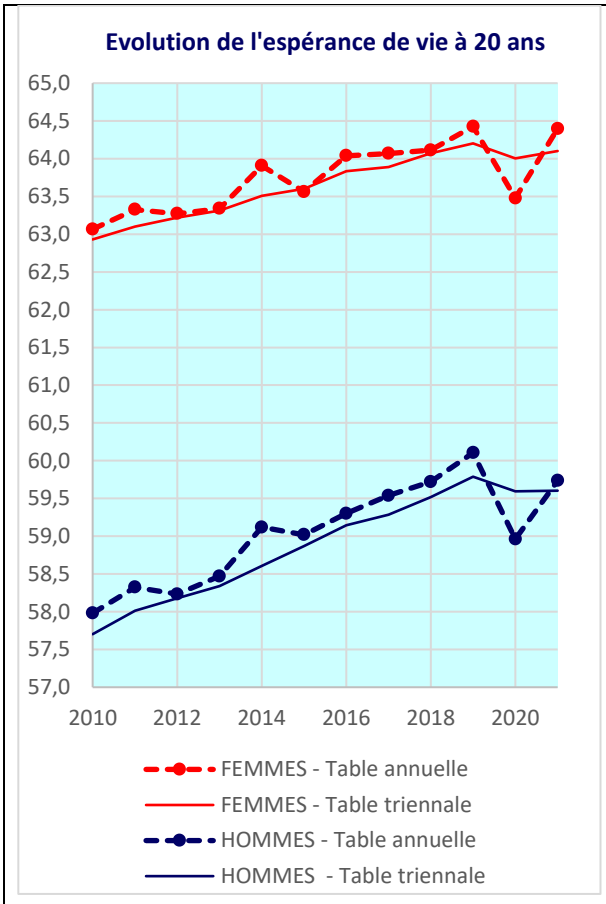

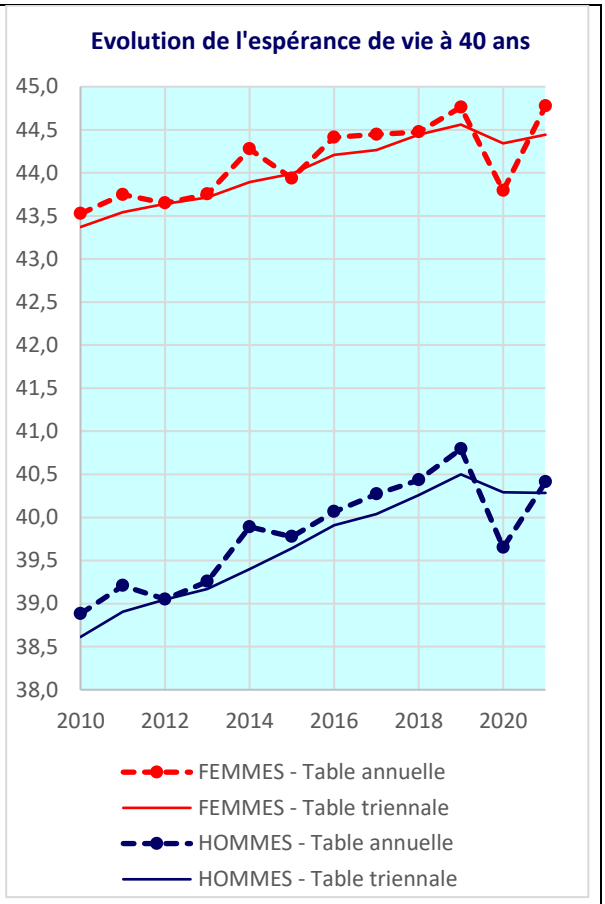

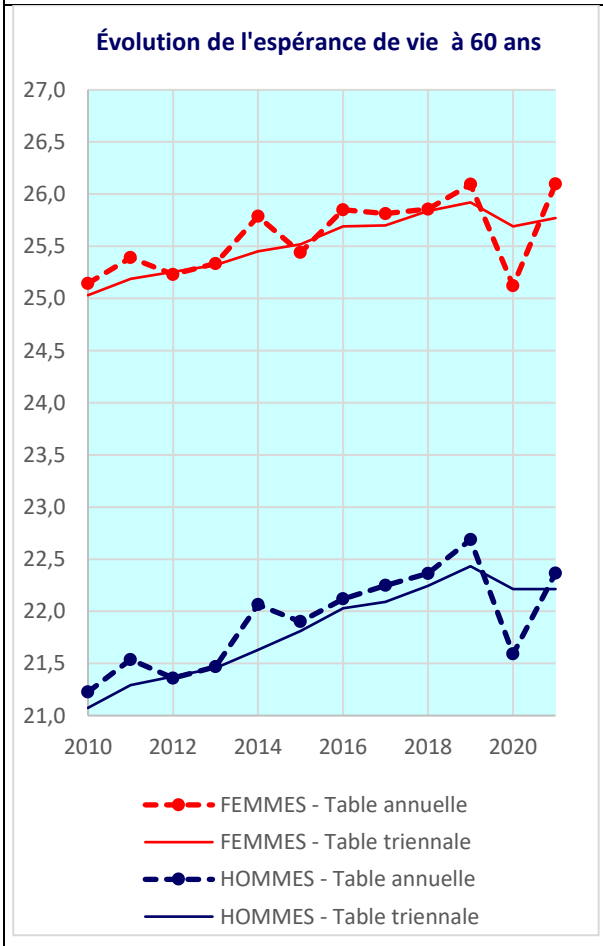

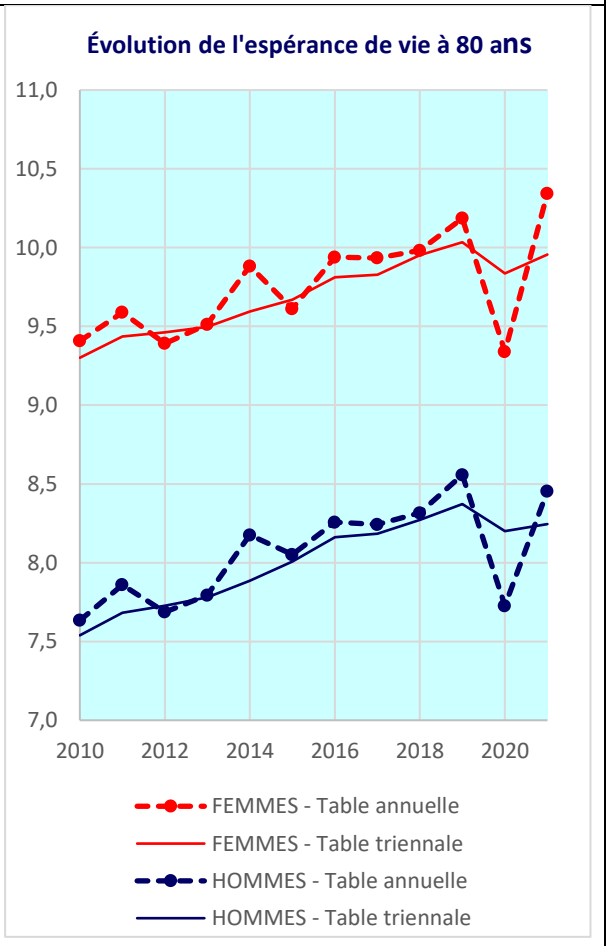

MATHEMAP S.A.
rue des Fiefs 4
1380 Lasne

info@christian-jaumain.be
BTW/TVA BE 450.655.268

109-6674210-67
IBAN BE93 1096 6742 1067
CTBKBEBXXXX

1.3. Table de mortalité recommandée. Dans une note méthodologique[3], l'office belge de statistique STATBEL avertit : « En cas de crise sanitaire temporaire ayant un impact sur la mortalité, comme la pandémie actuelle de COVID-19, la table de mortalité présente des limites importantes. En effet, il est très probable qu'avec le repli de la pandémie, les conditions de mortalité seront, dans un avenir proche, très différentes de celles observées en 2020 et dans une moindre mesure en 2021. L'espérance de vie doit donc être interprétée avec toute la prudence nécessaire. »

C'est pourquoi l'on aurait pu envisager d'ignorer purement et simplement les observations 2020. Nous avons cependant préféré nous écarter de cette voie et prendre ces observations en considération, mais en adoptant désormais des tables triennales plutôt que des tables annuelles. Les tables triennales étalent les soubresauts de la mortalité – et donc de la valeur des rentes indemnitaires – sans toutefois les effacer, comme le montrent les courbes en trait plein.

S'il se confirme que la pandémie a pratiquement disparu en 2022, les tables triennales stationnaires « oublieront » la pandémie dès 2026 (observations 2023-2025) ; par contre, les tables de mortalité prospectives[4] intègrent, tout en l'atténuant progressivement, l'hypothèse de pandémies futures.

Tout bien considéré, notre préférence va aux tables prospectives triennales.

ANNEXE

Le tableau ci-après montre que le recul d'espérance de vie en 2020 a été de l'ordre de 1 an et 2 mois pour les hommes (sauf aux alentours de 80 ans), et un de 1 an pour les femmes. Si, pour les femmes, la chute de 2020 a été effacée par le rebond de 2021, la reprise a été nettement plus modeste pour les hommes (3 trimestres).

Rappelons que les chiffres du tableau, qui fournit les pertes et les gains de l'espérance de vie, s'appliquent aussi aux pertes et aux gains de la valeur de la rente indemnitaire unitaire, notamment la colonne « années », à comprendre dans ce cas en euros, et la colonne « % », qui fournit les chiffres relatifs des pertes et des gains.

Tableau 1. Recul en 2020 et rebond en 2021 de l'espérance de vie

	FEMMES			***HOMMES***		
	années	*jours*	*%*	*années*	*jours*	*%*
âge : 20 ans						
perte d'espérance de vie en 2021	-0,95	-347	-1,5%	-1,14	-418	-1,9%
gain d'espérance de vie en 2021	0,92	336	1,4%	0,77	283	1,3%
âge : 40 ans						
perte d'espérance de vie en 2020	-0,97	-353	-2,2%	-1,14	-418	-2,8%
gain d'espérance de vie en 2021	0,98	358	2,2%	0,76	278	1,9%
âge : 60 ans						
perte d'espérance de vie en 2020	-0,97	-355	-3,7%	-1,10	-400	-4,8%
gain d'espérance de vie en 2021	0,98	357	3,9%	0,77	283	3,6%
âge : 80 ans						
perte d'espérance de vie en 2020	-0,85	-309	-8,3%	-0,83	-304	-9,7%
gain d'espérance de vie en 2021	1,00	367	10,8%	0,73	266	9,4%

à suivre :
II. Taux d'intérêt recommandé
III. Taux d'inflation recommandé

[3] https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-et-esperance-de-vie/tables-de-mortalite-et-esperance-de-vie
[4] Rappelons que les tables de mortalité prospectives sont construites en supposant que la mortalité évoluera dans la futur sur sa lancée des décennies antérieures.